

ASSOCIATION BROYE FRIBOURGEOISE POUR LA QUALITÉ DU PAYSAGE

ASSEMBLEE ANNUELLE - 16 MARS 2022

Procès-verbal de l'assemblée

Comité: Yannick Bersier, Pascal Chassot, Julien Cressier, Frédéric Jolliet et Fritz Schertenleib

Secrétaire: Luciane Lapiere

Invités: Fritz Glauser et Frédéric Ménétrety

Lieu: Auberge des Carabiniers, Rte de la Tsérard 12, 1566 St-Aubin

Heure: 09.30 heures

Ordre du jour:

- a) Accueil et salutations
- b) Approbation du PV de l'assemblée du 10 juin 2021
- c) Rapport du président
- d) Comptes
- e) Rapport des vérificateurs des comptes
- f) Budget
- g) Election et démissions
- h) Divers

a) Accueil et salutations

Frédéric Jolliet souhaite la bienvenue à tous les membres et les remercie de leur présence.

Frédéric Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour; tel n'est pas le cas, il est approuvé comme présenté.

b) Approbation du PV de l'assemblée du 10 juin 2021

Frédéric Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal, puis demande à l'assemblée de l'approuver à main levée.

Le PV de l'assemblée du 10 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

c) Rapport du président et informations générales

Il n'a pas énormément d'information, le projet est en place depuis 2014, la 8^e année du projet est passée, le rapport final a été envoyé pour approbation à fin 2021. Le rapport a été piloté par la Fédération des associations pour la promotion des projets agricoles collectifs (FAPPAC), les 9 projets de périmètre vaudois ont été acceptés. Les projets son reconduits sous la même forme jusqu'à fin 2025 sans changement. Pour le financement FAPPAC, il n'y aura pas de contributions 2024 et 2025, le financement est suffisant.

Un point plus problématique, au cours des années 2015 à 2021, les cotisations n'ont jamais été facturées. Il y a eu des problèmes de transmissions de listes entre FAPPAC et GELAN. Des changements d'exploitations et de raison sociale n'ont pas été notifiés, il faut donc bien contrôler que les cotisations 2015 à 2021 n'ont pas été payées à double et il s'excuse des désagréments éventuels. La cotisation est de Fr. 25.-- par ha SAU, l'inscription est conséquente, il ne faut pas mélanger notre association et la FAPPAC. Il répond à plusieurs questions de l'assemblée au sujet des cotisations FAPPAC 2021. Cela vaut la peine de contrôler en 2014 et 2015, c'était une facture à part et spécifique de la FAPPAC. Concernant le projet de la Stratégie agricole régionale (SAR), soit la suite proposée après 2025, on est dans le brouillard. Le projet SAR VD-FR présenté il y a 2 ans a été rendu à l'OFAG. Du point de vue des exploitants et des Conseils d'Etat, cela n'amène aucune simplification administrative. A la demande du président, Fritz Glauser commente l'état de la politique agricole

ASSOCIATION BROYE FRIBOURGEOISE POUR LA QUALITÉ DU PAYSAGE

22+ (PA22+) qui est suspendue actuellement, les discussions se déroulent au Parlement fédéral. Les thèmes discutés sont la position sociale de la femme dans les exploitations, l'assurance récolte et les trajectoires de diminution phyto et pertes de fertilisants. Le projet SAR est tombé à l'eau pour l'instant, on verra s'il sera repris pour la PA22+ ou PA25. Les projets infrastructures sont abandonnés selon Désirée Thalmann.

L'assemblée FAPPAC a eu lieu, on discutera l'avenir du projet et de son financement. Une séance de clarification aura lieu entre FAPPAC, SAgri, Prometerre et UPF pour clarifier la structure et les montants versés. Pour terminer son message, il se réjouit du travail des exploitants, la Broye est belle. Les mesures mises en place ne sont pas assez mises en avant et les participants peuvent être fiers des mesures mises en place.

d) Comptes

Frédéric Jolliet passe la parole à Fritz Schertenleib pour la lecture des comptes en présentiel, ce qui est plus sympa et moins cher que par correspondance. Il procède à la lecture des comptes. Deux années de cotisations ont été perçues. Toutes les factures ouvertes ont été payées. L'exercice 2021 boucle donc sur un résultat positif de Fr. 1'078.55. Le capital au 1^{er} janvier 2022 est de Fr. 1'542.15, le bénéfice reporté au bilan est de Fr. 1'078.55. La lecture des comptes n'amène pas de questions particulières.

e) Rapport des vérificateurs des comptes

Frédéric Jolliet passe la parole à Laurent Overney pour le rapport des vérificateurs des comptes. Les comptes ont été vérifiés le 14 mars 2022 par MM. Jean-Paul Rey et Laurent Overney. Ils relèvent l'excellente tenue des comptes par Fritz Schertenleib et invitent l'assemblée à les accepter tels que présentés.

Les comptes 2021 sont approuvés à l'unanimité.

f) Budget

Frédéric Jolliet passe la parole à Fritz Schertenleib pour la lecture du budget 2022.

Il est prévu de boucler le budget avec un bénéfice de Fr. 5'335.--.

Le budget 2022 est approuvé tel que présenté.

g) Election et démissions

Pascal Chassot, membre depuis 2014, et Luciane Lapiere, membre depuis 2018, ont annoncé leurs démissions du comité. Le secrétariat sera assuré en interne par le comité. Les vérificateurs actuels, MM. Jean-Paul Rey et Laurent Overney acceptent de prolonger leur fonction dans cette période transitoire jusqu'en 2025.

h) Divers

Désirée Thalmann mentionne la proposition d'un nouveau système de paiements directs faite par Frédéric Brand, du canton de Vaud, déposée à l'OFAG. **Frédéric Jolliet** trouve la proposition très juste et l'idée géniale. Pour conclure l'assemblée, **le président Frédéric Jolliet** remercie les participants et le comité pour leur engagement.

Le comité et le président sont remerciés par applaudissements.

Le président clôt l'assemblée à 10.15 heures.

Saint Aubin, le 16 mars 2022

Le président:
Frédéric Jolliet

Le secrétaire:
Frédéric Ménétreay